

CHAMPIONNATS DE FRANCE DE VOILE

ESPOIRS & PRATIQUE

WIND FOIL & KITE FOIL

2022

CAHIER DES CHARGES

I. PARTIE 1 – PARTIE COMMUNE AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE DE VOILE MINIMES ET ESPOIRS : / EXTREME GLISSE / SOLITAIRE DOUBLE EQUIPAGE / WIND FOIL KITE FOIL	4
I.A. PROPRIETE EXCLUSIVE DES CHAMPIONNATS DE FRANCE	4
I.A.1. Utilisation du titre et Chartre graphique	4
I.A.2. Obligations	4
I.B. LA DIRECTION - LES COMITES - LA PREPARATION	5
I.B.1. Le Comité d'honneur	5
I.B.2. Le Comité d'organisation : Rédaction – Organisateur FFVoile	5
I.B.3. Planning des réunions	5
I.C. ADMINISTRATION	6
I.C.1. Règlement financier	6
I.C.2. Règlements sportifs	6
I.C.3. Règlements administratifs	6
I.C.4. Information	7
I.C.5. Inscriptions	7
I.D. La liste de ces documents ainsi que la date limite d'envoi figure dans l'avis de course. ASSURANCE, PREVENTION, CIRCULATION SUR LE SITE, GARDIENNAGE, HYGIENE	7
I.D.1. Assurance	7
I.D.2. Prévention	8
I.D.3. Circulation sur le site	8
I.D.4. Gardiennage	8
I.D.5. Hygiène	9
I.D.6. Rapport de mer	9
I.D.7. Emargement	9
I.D.8. Dispositif de surveillance en mer	9
I.E. PROTOCOLE, CEREMONIES, PALMARES, SOUVENIRS	9
I.E.1. Protocole	9
I.E.2. Déroulement de la cérémonie d'ouverture	10
I.E.3. Pot d'accueil et Animation.	10
I.E.4. Soirée « organisateurs » : facultative	10
I.E.5. Palmarès	10
I.E.6. Dotations	11
I.F. VIP.PARTENARIAT, DOTATION, LOGISTIQUE VISIBILITE ET IDENTIFICATION	11
I.F.1. Droits de Label	11
I.F.2. Les partenaires de la FFVoile	11
I.F.3. Obligation de visibilité	12
I.F.4. Dotation FFVoile	13
I.F.5. Logistique FFVoile	13
I.G. COMMUNICATION, FLECHAGE	13
I.G.1. Affiche et autres éléments graphiques	13
I.G.2. Site internet de l'épreuve	14
I.G.3. Réseaux Sociaux	14
I.G.4. Reportage photo	14
I.G.5. Attachée presse :	15
I.G.6. Reportage Vidéo :	15
I.G.7. Sonorisation / Animateurs :	15

I.H.	Réseaux / Informatique / Résultats	15
I.H.1.	Service informatique	15
I.H.2.	Etablissement des résultats	17
I.H.3.	Autres renseignements	17
I.H.4.	Transmission des résultats	17
II.	PARTIE 2 – ESPOIRS ET PRATIQUE WIND FOIL KITE FOIL	18
II.A.	L'EPREUVE	18
II.A.1.	Le titre	18
II.A.2.	L'autorité organisatrice	18
II.A.3.	La date	18
II.A.4.	Le déroulement	18
II.A.5.	Les coureurs admis à participer	18
II.A.6.	Séries et coureurs admis à courir	18
II.A.7.	Les modalités de participation	19
II.A.8.	Les frais d'inscription	19
II.A.9.	Les titres décernés	19
II.A.10.	Les médailles	19
II.A.11.	Zones de course	20
II.A.12.	Effectif (Prévision)	20
II.A.13.	Participation de coureurs étrangers	20
II.A.14.	Parcours	20
III.	FICHES TECHNIQUES	20
III.A.	LES RESSOURCES HUMAINES	20
III.A.1.	Organisation de l'épreuve	20
III.A.2.	Organisation de la partie nautique	21
III.A.3.	Détail du Personnel de la manifestation	21
III.B.	LES EQUIPEMENTS TERRESTRES	23
III.B.1.	Local organisation générale	23
III.B.2.	Secrétariat général	23
III.B.3.	Accueil et renseignements	23
III.B.4.	PC Presse	23
III.B.5.	Local de rangement du matériel technique	23
III.B.6.	Zone d'affichage d'informations à destination des concurrents, des officiels et de la presse	23
III.B.7.	Annonce des groupes (Wind Foil et Kite Foil) aux concurrents	23
III.B.8.	Zone de Repos et Restauration	23
III.B.9.	Abris pour les concurrents	24
III.B.10.	Parking véhicules	24
III.B.11.	Zone de compétition	Erreur ! Signet non défini.
III.B.12.	Sonorisation	24
III.B.13.	Matériel à la disposition des juges	24
III.B.14.	Zone d'entraînement	24
III.B.15.	Aire d'attente	24
III.B.16.	Autres Equipements obligatoires	25
III.B.17.	Les fluides	25

Préambule

Dans le cadre de la Charte signée par la FFVoile « Charte des engagements Eco responsables » proposée par la mission Sport et Développement Durable du Ministère des Sports, l'organisateur s'engage à faire ses meilleurs efforts pour contribuer à la préservation de notre environnement et à la construction d'une société durable et équitable.

I. PARTIE 1 – PARTIE COMMUNE AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE DE VOILE MINIMES ET ESPOIRS : / EXTREME GLISSE / SOLITAIRE DOUBLE EQUIPAGE / WIND FOIL KITE FOIL

I.A. PROPRIETE EXCLUSIVE DES CHAMPIONNATS DE FRANCE

L'article L 131-14 du Code du Sport précise que, dans chaque discipline, une seule fédération agréée reçoit délégation du Ministère chargé des Sports pour organiser les compétitions sportives à l'issue desquelles sont délivrés les titres internationaux, nationaux, régionaux ou départementaux.

En application de ces dispositions, seule la Fédération Française de Voile est autorisée par délégation à organiser les championnats de France de Voile quelles qu'en soient les séries.

Au plan légal la FFVoile est donc l'organisateur juridique de ces championnats. Cette « propriété exclusive » de l'évènement lui confère tous les droits sur le championnat, et en conséquence la propriété et le monopole sur l'ensemble des domaines de l'évènement (sponsoring, organisation technique, communication, publicité, relations publiques...)

Toutefois pour l'organisation de ses championnats de France, la Fédération souhaite s'appuyer sur une structure affiliée à la FFVoile qui dispose de l'organisation matérielle de l'évènement de par les droits que lui délègue la FFVoile au travers du cahier des charges de l'évènement et de la convention d'organisation que le club s'engage à signer par la présente. A ce titre cet organisateur local se voit conférer la qualité d'autorité organisatrice unique au sens de l'arrêté du 3 mai 1995 modifié par l'arrêté du 7 décembre 2011 sur les manifestations nautiques en mer et au sens de l'article R4241-38 du Code des Transports pour les manifestations nautiques sur un plan d'eau intérieur

Pour tous les domaines non précisés dans le cahier des charges ou pour les droits non conférés dans le cahier des charges, ils restent la propriété/monopole de la FFVoile conformément aux dispositions de l'article L 131-15 du Code du Sport.

Le périmètre des droits concédés par la FFVoile doit être scrupuleusement respecté sans en dépasser le cadre.

I.A.1. Utilisation du titre et Chartre graphique

Les titres des épreuves mentionnées en titre I Partie 1 sont la propriété exclusive de la FFVoile.

L'organisateur bénéficie du droit d'utiliser le titre de l'épreuve pour laquelle il a été désigné comme autorité organisatrice par le Conseil d'Administration de la FFVoile.

Toute production officielle, quelle que soit la forme ou la nature du support (notamment : impression, édition, réalisation, production ou produits dérivés, etc.) devra obligatoirement respecter la charte graphique et comporter les éléments, le tout précisé dans l'annexe B.

I.A.2. Obligations

- de l'autorité organisatrice

Pour chacune des créations, un bon à tirer sera soumis préalablement à la FFVoile qui pourra exiger une (des) modification(s).

- de la FFVoile :

La Fédération Française de Voile dispose de deux semaines pour répondre par écrit aux bons à tirer qui lui sont soumis.

I.B. LA DIRECTION - LES COMITES - LA PREPARATION

I.B.1. Le Comité d'honneur

La composition du comité d'honneur sera proposée par l'organisateur, à la FFVoile, qui pourra réclamer des modifications.

La liste suivante est non exhaustive :

- Ministre chargé des Sports,
- Président du Conseil Régional,
- Président du Conseil Départemental,
- Monsieur le(s) Maire(s) de la (des) ville(s) concernée(s),
- Président de la Fédération Française de Voile,
- Vice-président(s) chargé(s) du(es) Département(s) concerné(s),
- Président de la Ligue de Voile,
- Président du Comité Départemental de Voile,
- Président(s) du(es) club(s) organisateur(s),
- Président du CROS,
- Président du CDOS.

I.B.2. Le Comité d'organisation : Rédaction – Organisateur FFVoile

Un comité d'organisation sera constitué, il aura la responsabilité de la préparation et de l'organisation de l'épreuve. La composition de ce comité sera soumise à l'approbation de la FFVoile qui pourra exiger des modifications.

- Président
- Commissaire Général
- Commissaire Nautique
- Commissaire Terrestre
- Secrétaire général
- Trésorier
- Délégué Fédéral
- Délégué Technique FFVoile
- Presse et Communication

La FFVoile désignera un Délégué technique qui assurera la coordination générale de la préparation et de l'organisation du championnat. De plus, il sera l'interlocuteur unique du comité d'organisation en assurant la relation avec chaque département, commission ou service de la FFVoile concernés par l'organisation du Championnat de France.

Le comité d'organisation désignera une personne qui sera pour le comité d'organisation l'interlocuteur unique auprès de la FFVoile.

Le comité d'organisation fournira à la FFVoile l'organigramme du Comité d'organisation en même temps que le cahier des charges et le budget prévisionnel (Annexe D organigramme type et Annexe F budget type).

Pour chaque membre du comité d'organisation, un descriptif et un planning des tâches seront établis.

I.B.3. Planning des réunions

I.B.3.a. Préparatoires à l'épreuve

Un planning des réunions du comité d'organisation, préparatoires à l'épreuve, sera établi lors de la première réunion préparatoire.

I.B.3.b. Organisation du championnat

Un planning de réunions des différents bénévoles sera établi par le comité d'organisation des différents postes de travail :

- Inscriptions,
- Résultats,
- Duplication,

- Affichage,
- PC Course et émargement,
- Sécurité,
- Communication,
- Animation.

Des différents comités :

- Course,
- Jurys,
- Surveillance,
- Mesure et jauge,
- Entraîneurs.

I.B.3.c. De régulation pendant le championnat :

- Du Délégué Fédéral et du Délégué Technique,
- Du Directeur de Course avec les Présidents des Comités de Course

I.C. ADMINISTRATION

I.C.1. Règlement financier

Le budget prévisionnel (selon le format joint en annexe F du championnat) sera rédigé par l'organisateur et retourné à la FFVoile pour validation, accompagné du cahier des charges dûment signé, dans un délai de 30 jours après la remise par la FFVoile du cahier des charges. Le budget réalisé et consolidé sera transmis à la FFVoile avant le 1^{er} décembre de l'année du championnat.

I.C.2. Règlements sportifs

I.C.2.a. Avis de course

Rédigé par le Délégué Technique de la FFVoile et la Commission Centrale d'Arbitrage
Après validation l'avis de course est mis en ligne sur le site de la FFVoile qui communiquera le lien.

I.C.2.b. Bulletins d'inscription

Rédigé par le Délégué Technique de la FFVoile
Les bulletins d'inscriptions sont mis en ligne sur le site de la FFVoile qui communiquera le lien.

I.C.2.c. Instructions de course

Rédigées par le Délégué Technique de la FFVoile et la Commission Centrale d'Arbitrage
Après validation les Instructions de Course sont mises en ligne sur le site de la FFVoile qui communiquera le lien.

I.C.2.d. Jury sans appel

Si nécessaire décision de la CCA.

I.C.3. Règlements administratifs

Rédigés par l'organisateur. Une copie de ces documents, ainsi que la(les) réponse(s) des autorités seront remises au Délégué Technique et au Directeur de Course et aux présidents des comités de course avant le départ de la première course.

I.C.3.a. Déclaration aux affaires maritimes ou VNF ou préfecture départementale

Rédigée par l'organisateur Echancier :

I.C.3.b. Préfecture de région

Demande d'autorisation

Rédaction : si nécessaire par l'organisateur Echancier

I.C.3.c. DDTM ou le service identifié

Demande d'autorisation

Rédaction : si nécessaire par l'organisateur Echancier :

Dossier Natura 2000 si compétition concernée transmis par l'organisateur

I.C.3.d.Municipalité Demande d'autorisation

Rédaction : si nécessaire par l'organisateur Echancier :

I.C.3.e.Autres

Demande d'autorisation :

Rédaction : si nécessaire par l'organisateur Echancier :

I.C.4. Information

I.C.4.a.Informations aux coureurs

A remettre par l'organisateur à la FFVoile pour mise à jour des mini-sites des Championnats de France Jeunes. Le dossier comprend tous les éléments permettant aux coureurs de préparer leur séjour, il indiquera les différentes possibilités de logement (hôtels, locations, campings, logements collectifs), les moyens d'accès : route, fer, air.

I.C.5. Inscriptions

I.C.5.a.Pré inscriptions

Mise en place de deux moyens obligatoires pour procéder à la préinscription : Par internet ou par courrier (ou sur place)

En ligne (procédure prioritaire)

La procédure de préinscription en ligne de la FFVoile sera utilisée pour ces compétitions.

Le système de préinscription en ligne sera mis gracieusement à disposition de l'organisateur. Seuls les frais bancaires d'un montant égal à 3% des paiements seront à la charge de l'organisateur.

Les équipages doivent se préinscrire en ligne selon la procédure d'inscription qui sera visible sur le mini site des compétitions.

La liste de ces documents ainsi que la date limite d'envoi figure dans l'avis de course.

Les équipages recevront un accusé de réception de leur préinscription par mail. Les documents seront disponibles et téléchargeables par les compétiteurs.

L'ensemble des documents remplis sera remis sur la plateforme à destination de l'organisateur.

Dès la réception des bulletins d'inscription, l'autorité organisatrice :

- Vérifie que l'ensemble de l'équipage est en conformité avec les règles d'admission du championnat.
- Etablit la liste des prés inscrits par classe et catégorie de classement.

Le comité d'organisation adresse au barreur un accusé de réception (lettre type) accompagné d'un plan d'accès au site de l'épreuve ou met en ligne la liste des préinscriptions réceptionnées ainsi que le plan d'accès au site de l'épreuve.

Par courrier ou sur place (procédure alternative)

En cas de difficulté avec le système d'inscription en ligne, les équipages pourront adresser à l'autorité organisatrice leur bulletin d'inscription accompagné des pièces exigées par les règlements.

I.D. La liste de ces documents ainsi que la date limite d'envoi figure dans l'avis de course. ASSURANCE, PREVENTION, CIRCULATION SUR LE SITE, GARDIENNAGE, HYGIENE

I.D.1. Assurance

I.D.1.a.Disposition réglementaire

Conformément à l'article L.321-1 du Code du Sport, l'autorité organisatrice bénéficie d'une assurance en responsabilité civile au travers du contrat de groupe souscrit par la FFVoile auprès d'un assureur.

Sont assurés au titre du contrat responsabilité civile

- Tous les auxiliaires à un titre quelconque y compris les collaborateurs bénévoles non licenciés.
- Les licenciés de la FFVoile.

Sont assurés au titre du contrat accidents corporels :

- Tous les auxiliaires à un titre quelconque y compris les collaborateurs bénévoles non licenciés.
- Les licenciés de la FFVoile,

I.D.1.b.Assurances des matériels

L'autorité organisatrice devra :

- Soit souscrire une assurance pour l'intégralité des matériels qui lui sont prêtés ou loués
- Soit s'assurer auprès des propriétaires ou des loueurs que les matériels mis à sa disposition sont bien assurés.

Les matériels mis à disposition par les bénévoles à terre (ordinateurs, imprimantes, petits matériels) sont également concernés par ce point.

Les organismes affiliés sont assurés en responsabilité civile dans le cadre du contrat groupe souscrit par la FFVoile auprès d'un assureur.

I.D.1.c. Garanties complémentaires

L'autorité organisatrice doit rappeler aux licenciés et à tous les auxiliaires à un titre quelconque (y compris les collaborateurs bénévoles non licenciés) qu'ils peuvent souscrire à des garanties complémentaires facultatives en Individuelle Accident.

I.D.1.d. Responsabilité de l'autorité organisatrice

Avant le début des régates, l'organisateur remettra, après l'avoir signée, une fiche de transmission au Président du Comité de Course (ou le cas échéant au PRO) ou du Jury reprenant ces différents points, avec la liste des inscrits, attestant que ces points ont été vérifiés ou prévus.

http://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/arbitrage/documents/Transmission_organes_arbitres.pdf

I.D.2. Prévention

I.D.2.a. PC Course

L'organisateur mettra en place un PC Course à terre qui assurera :

- Une communication permanente entre chaque zone de course et le comité d'organisation,
- La pavillonnerie à terre
- La gestion des émargements.

I.D.2.b. Postes de secours

Un poste de secours minimum sera ouvert en permanence pendant la durée des courses (prendre contact avec les organismes chargés de la sécurité civile).

I.D.2.c. Renseignements utiles à l'usage des coureurs, des accompagnateurs, des bénévoles, etc.

Afficher aux panneaux officiels les numéros de téléphone et/ou les adresses indispensables, gendarmerie, police, pompiers, SAMU, médecins (de garde), pharmacie (de garde), dentistes, etc...

I.D.2.d. Bulletins Météo à l'usage des coureurs et entraîneurs

Un bulletin météo sera disponible tous les matins avant la réunion des Présidents de comité de course, il sera affiché au panneau officiel ou sur le site du championnat.

I.D.3. Circulation sur le site

I.D.3.a. Circulation et stationnement des véhicules à moteurs sur le(s) site(s)

La circulation ainsi que le stationnement des véhicules à moteur sur le site du championnat de France doivent être strictement limités :

- Aux véhicules officiels d'intervention ou de premiers secours : gendarmerie, police, pompiers, SAMU, ambulance.
- Aux véhicules techniques : nettoyage, approvisionnement, dépannage.

Un plan de circulation et d'évacuation sera étudié et publié, il mettra en évidence les accès de secours, les routes de circulation sur le site ainsi que les endroits de prise en charge des éventuelles victimes par les véhicules de secours.

I.D.3.b. Circulation des bateaux sur le site :

Un plan de circulation sera affiché, il mettra en évidence, pour chacune des classes ou séries présentes, les accès vers les différents parkings à bateaux ainsi que les mises à l'eau.

I.D.4. Gardiennage

I.D.4.a. Accès au site

Le site, les parkings à bateaux, les parkings à remorques seront délimités par un barriérage. L'accès au site sera sélectif.

I.D.4.b. Gardiennage

Le site (principalement les parkings à bateaux) sera gardienné entre 20H00 et 08H00.

I.D.5. Hygiène

Les parkings à bateaux seront équipés de suffisamment de poubelles permettant le tri sélectif qui seront régulièrement vidées. Les différents locaux seront régulièrement nettoyés.

Une attention particulière sera apportée à la propreté des WC (nettoyage régulier en fonction des besoins...)

I.D.6. Rapport de mer

Tout accident mettant en cause un bateau (comité de course, jury, comité technique, de surveillance, presse, spectateur, etc.) inclus dans le comité d'organisation fera l'objet d'un rapport de mer établi par le responsable du bateau dès le retour à terre.

I.D.7. Emargement

Objet : Connaître à tout moment pour chacune des zones de course, le nombre exact de bateaux et de coureurs sur l'eau (élément essentiel à la surveillance).

I.D.7.a. Autorité

I.D.7.b. Lieux d'emargement

I.D.7.c. Ouverture de l'emargement départ

I.D.7.d. Emargement au retour à terre

I.D.7.e. Communication avec le PC Course

I.D.8. Dispositif de surveillance en mer

Objet : Assurer une surveillance efficace des zones de course, être en mesure d'intervenir.

I.D.8.a. Autorité

I.D.8.b. Dispositif de surveillance

I.D.8.c. Rappel de la réglementation technique de la FFVoile

I.D.8.d. Fonctionnement général

I.D.8.e. Moyens exceptionnels

I.D.8.f. Interventions extérieures

I.D.8.g. Fonctionnement par zone de course

I.D.8.h. Procédure d'assistance d'urgence

I.D.8.i. Retour à terre – quitter la veille VHF

I.E. PROTOCOLE, CEREMONIES, PALMARES, SOUVENIRS

I.E.1. Protocole

Pour la cérémonie d'ouverture ainsi que pour la lecture du palmarès, le protocole sera établi par la FFVoile et le comité d'organisation. Selon les personnalités présentes, il fixera l'ordre des discours et la durée maximum de la cérémonie.

Le déroulement de chaque cérémonie donnera lieu à l'établissement par l'autorité organisatrice d'un conducteur de cérémonie, validé par le Délégué Fédéral, qui sera distribué à toutes les personnes chargées de son organisation.

I.E.2. Déroulement de la cérémonie d'ouverture

I.E.2.a. Rassemblement des délégations régionales

Préparer une fiche de présentation de la cérémonie à mettre dans les dossiers coureurs et à afficher.

I.E.2.b. Défilé et présentation des Délégations Régionales

Si une présentation des délégations est organisée, elles doivent défiler dans l'ordre alphabétique officiel fédéral. La ligue qui reçoit le championnat de France clos le défilé.

I.E.2.c. Accueil des officiels d'organisation (ou réalisé de préférence lors de la soirée des officiels)

Représentants des institutions civiles et sportives.

I.E.2.d. Présentation des comités d'honneur, d'organisation (ou réalisée de préférence lors de la soirée des officiels)

Etablir la liste des personnalités présentes sur le podium.

I.E.2.e. Discours d'organisation (ou réalisé de préférence lors de la soirée des officiels)

Etablir la liste des personnalités devant prendre la parole.

I.E.2.f. Lecture des serments du coureur, de l'entraîneur et de l'arbitre.

Voir Annexe C

I.E.2.g. Déclaration d'ouverture du championnat.

Déclaration.

Lever des couleurs : pavillons national et fédéral. Marseillaise.

I.E.3. Pot d'accueil et Animation.

I.E.3.a. Soirée(s) officielle(s) : facultative(s).

I.E.3.b. Accueil des officiels

Représentants des institutions civiles et sportives.

I.E.3.c. Présentation des comités d'honneur, d'organisation

Etablir la liste des personnalités présentes sur le podium.

I.E.3.d. Discours

Etablir la liste des personnalités devant prendre la parole.

I.E.4. Soirée « organisateurs » : facultative

I.E.5. Palmarès

I.E.5.a. Rassemblement des équipages

Préparer pour les équipages, 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} une fiche de présentation du déroulement de la cérémonie. Pour gagner du temps prévoir à proximité du podium un emplacement où les équipages 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} seront assis dans l'attente de leur appel.

I.E.5.b. Lecture du palmarès par un animateur

Un document sera établi présentant l'ordre de lecture des titres et le palmarès. Remise des médailles aux équipages classés 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} par des personnalités.

I.E.5.c. Accueil des organisateurs du Championnat de France de l'édition de l'année suivante

Le président du comité d'organisation remet symboliquement au représentant du comité d'organisation du championnat de l'année suivante le pavillon fédéral.

I.E.5.d. Pot de départ et Animation.

Il n'y aura pas de boissons alcoolisées au pot qui aura lieu à l'issue de la cérémonie de lecture du palmarès.

I.E.6. Dotations

- Coureurs
- Officiels
- Organisateur
- Arbitres

I.F. VIP.PARTENARIAT, DOTATION, LOGISTIQUE VISIBILITE ET IDENTIFICATION

I.F.1. Droits de Label

La FFVoile est seule compétente pour accorder à des tiers l'usage de toute appellation spécifique relative à l'épreuve, et notamment des appellations telles que :

- « Partenaire Titre de l'épreuve + millésime »
- « Partenaire Officiel de l'épreuve + millésime »
- « Partenaire Majeur de l'épreuve + millésime »
- « Fournisseur Officiel de l'épreuve + millésime ».

Dans l'hypothèse où la FFVoile accorderait à un tiers l'usage d'une telle appellation, l'organisateur s'engage à respecter les engagements contractuels pris par la FFVoile, notamment le respect des domaines d'exclusivités et les contreparties à délivrer.

De son côté, l'organisateur ne pourra pas signer d'accord de partenariats concernant l'épreuve sans l'accord écrit de la Fédération Française de Voile. Pour ce faire, l'organisateur devra soumettre à la FFVoile, le nom de la marque, son domaine d'exclusivité, le label qu'il souhaite accorder et les contreparties de la marque et celles que l'organisateur souhaite accorder, sachant que la valorisation des niveaux de partenariats sont évalués à :

- Partenaire Officiel : Env 19 000€ ht
- Partenaire Majeur : Env 9 000€ ht
- Fournisseur Officiel : Env 5 000€ ht

La FFVoile s'engage à répondre à une telle demande dans un délai maximum de 15 jours.

Pour toute recherche de partenaires, il est demandé à l'organisateur de se rapprocher en amont des services de la FFVoile pour constituer l'offre partenaires.

I.F.2. Les partenaires de la FFVoile

Selon les dispositions décrites dans l'article ci-dessous, l'organisateur prend note des partenaires de la Fédération Française de Voile :

Partenaire Officiel du Championnat de France de Voile ...

- Banque Populaire / Secteur banque, finance et assurance.

Partenaires Majeurs du Championnats de France de Voile...

- Engie / Secteur de l'énergie
- MDS / Secteur assurance sportive

Fournisseurs Officiels du Championnats de France de Voile...

- Tribord / Secteur équipement textile nautique
- Yamaha / Secteur de la motorisation bateau

- MAIF / Secteur de l'Assurance
- Coq Sportif / Secteur du textile

L'ensemble des partenaires listés ci-dessus n'engagent pas tous des contreparties de la part de l'organisateur. La FFVoile précisera à l'organisateur lesquels partenaires sont « activés » sur son épreuve. Le fait qu'il n'y ait pas de contreparties à prévoir, n'ouvre pas le domaine de l'exclusivité.

Une fois l'autorité organisatrice désignée par le Conseil d'Administration de la FFVoile, la FFVoile peut, à tout moment avant le début de la compétition, conclure directement des contrats de partenariat relatifs à l'épreuve. Dans cette hypothèse, la FFVoile transmettra à l'organisateur, qui les accepte d'ores et déjà, dans les délais les plus courts possibles, les droits et obligations nés du contrat susmentionné.

I.F.3. Obligation de visibilité

I.F.3.a. Sur site de la compétition

La FFVoile fournira à l'organisateur via son prestataire logistique un Kit Communication Evénement. Ce kit se compose de pavillons, banderoles, beach flag et d'autres éléments de communication terrain. Le détail du Kit Communication sera transmis par le Délégué Technique.

Ce kit comprend également une visibilité nautique, composée de bouées. Celles-ci sont à utiliser dans le cadre de la compétition. Si la FFVoile fournit d'autres éléments, l'information sera transmise par le Délégué Technique.

L'ensemble de cette visibilité fournie doit être affichée clairement et distinctement sur le site de la compétition. Un délégué de la FFVoile veillera au bon emplacement des supports de visibilité visés au présent article qui devront être utilisés de façon " normale " afin de respecter leur état et être retournés à la Fédération Française de Voile via son prestataire logistique à la fin de l'épreuve.

Lorsqu'une épreuve est organisée sur plusieurs sites, l'ensemble de la visibilité devra être présente sur chacun des sites.

Si l'organisateur a obtenu l'accord de la Fédération pour intégrer des partenaires locaux à l'événement, la visibilité des partenaires devra, en quantité, être conforme à son label.

I.F.3.b. Sur les différents documents édités et productions digitales

Le titre " Championnat de France de Voile ... " est la propriété exclusive de la FFVoile. L'organisateur bénéficie du droit d'utiliser le titre de l'épreuve pour laquelle il a été désigné comme autorité organisatrice par le Conseil d'Administration de la FFVoile.

Toute production officielle, quelle que soit la forme ou la nature du support (notamment : impression, publications digitales (web, mailings...) ou sur les réseaux sociaux, production vidéo ou produits dérivés, etc.) devra obligatoirement respecter la charte graphique de la Fédération Française de Voile et comporter les éléments graphiques tel que précisé ci-dessous.

L'impression, la mise en ligne (création de pages internet dédiées ou création de pages réseaux sociaux) ou la diffusion des éléments de communication ne pourra être exécutée qu'après accord écrit de la FFVoile. Pour cela l'organisateur devra soumettre à la FFVoile un bon à tirer de tous les documents et publications qui pourra exiger une (des) modification(s). Tous les documents seront construits en respect de la charte graphique de la FFVoile et à partir de la déclinaison de l'affiche du Championnat fourni par la Fédération Française de Voile. La FFVoile dispose de deux semaines pour répondre par écrit aux bons à tirer qui lui sont soumis.

L'organisateur devra aussi transmettre à la FFVoile, avant le début de l'épreuve, un tableau exhaustif de l'ensemble des publications qui seront réalisées à l'occasion du Championnat de France. Ce tableau indiquera les quantités réalisées pour les différents produits et leurs réseaux de diffusion.

I.F.4. Dotation FFVoile

Dans le cadre des partenariats FFVoile, les coureurs et bénévoles seront dotés de textile.

Le textile sera remis à l'organisateur avant l'événement. En plus du marquage officiel FFVoile, un repiquage spécifique à l'épreuve pourra être ajouté par les organisateurs à leur charge et après accord de la FFVoile.

Dans le cas où du textile, lié à la dotation coureur et bénévoles, ne serait pas diffusé, il restera propriété de la FFVoile et devra être retourné avec les éléments de visibilité.

L'organisateur ne peut pas prévoir d'autres dotations lors de l'événement sans accord écrit de la Fédération Française de Voile

I.F.5. Logistique FFVoile

La FFVoile pourra mettre à disposition de l'organisateur du matériel :

I.F.5.a. Nautique

La FFVoile pourra mettre des bouées à disposition. Les quantités et dates de livraison et retour seront définies lors des réunions de préparation avec le délégué technique FFVoile. Concernant les mouillages de celles-ci, dans la mesure du possible et afin de limiter les coûts de transport et son empreinte écologique, la FFVoile souhaite que les mouillages utilisés soient ceux du club organisateur. Si ce dernier ne possède pas assez de mouillages, la FFVoile complétera avec son matériel.

L'organisateur devra fournir à la FFVoile les coordonnées précises (adresse, tel et email) pour la livraison de ce matériel qui sera envoyé accompagné d'un inventaire à valider.

Le retour du matériel, après nettoyage et inventaire, devra se faire dans le même conditionnement de réception (film protecteur et bandes de garantie fournies lors de l'envoi).

Dans le cas de détérioration du matériel, les frais de remise en état ou de son remplacement seront facturés à l'organisateur.

I.F.5.b. De communication audio

L'organisateur pourra adresser une demande de matériel au service logistique de la FFVoile qui lui adressera la convention d'utilisation de matériel (VHF portables et fixes, GPS) ainsi que les tarifs de mises à disposition.

Dans le cas de détérioration du matériel, les frais de remise en état ou de remplacement du matériel détérioré seront refacturés à l'organisateur conformément à la convention d'utilisation.

I.G. COMMUNICATION, FLECHAGE

I.G.1. Affiche et autres éléments graphiques

La Fédération Française de Voile réalisera l'affiche de l'épreuve et les différents éléments graphiques de l'épreuve. L'affiche, dont seront déclinés les autres éléments graphiques, comportera tous les éléments de la charte graphique fédérale liée à l'épreuve. Elle comportera, au-delà de l'accroche visuelle et des éléments d'identification tel que le lieu et la date, les logos de la FFVoile, le logo du club organisateur et les logos des partenaires.

A noter concernant les logos des partenaires, que sur l'affiche et sur une grande majorité des éléments de communication, uniquement les logos des Partenaires Officiels et Partenaires Majeurs apparaîtront.

Cette affiche sera fournie aux organisateurs en version électronique prête à imprimer sous les différents formats nécessaires à l'organisateur.

Ces derniers auront la charge de l'impression et de la diffusion de cette dernière afin de faire la promotion de l'événement au niveau local.

L'affiche peut se décliner pour les différents éléments de communication réalisés pour l'événement. Tel que précisé dans l'article PARTENARIAT ET VISIBILITE, tous les éléments de communication doivent être validés par la FFVoile.

I.G.2. Site internet de l'épreuve

La Fédération Française de Voile fournira à l'organisation un site internet dédié à l'épreuve. Ce site répondra à la charte graphique de la FFVoile. Il permettra à minima d'annoncer les résultats, mettre en ligne les photos de l'épreuve et tous les documents officiels et autres informations pratiques.

Ce site dédié sera disponible à partir du site de la Fédération Française de Voile ainsi qu'à partir du site internet du club ou de l'organisation délégataire via un lien hypertexte. En aucun cas le club ou l'organisation ne pourra créer une page autre afin de centraliser l'information. Le club pourra sur son site internet reprendre les actualités éditées sur le site de l'événement.

La FFVoile mettra à disposition une personne chargée de mettre en ligne quotidiennement à minima les résultats et si possible des photos, des news relatant le déroulement de la compétition (voir annexe G Procédure média).

Dans ce cas, son hébergement et ses repas seront à la charge de l'organisateur.

Dans le cas où la FFVoile ne pourrait pas mettre à disposition une personne en charge de cette mission, le club délégataire s'assurera des services d'une personne qui devra avant toute publication faire valider au Délégué Technique en charge de l'épreuve.

I.G.3. Réseaux Sociaux

La Fédération Française de Voile fournira à l'organisateur les comptes des réseaux sociaux à utiliser pour relayer l'information et la communication de l'épreuve.

Dans la mesure du possible, la FFVoile essaiera de mettre à disposition une personne chargée d'alimenter et d'animer les réseaux sociaux évoqués ci-dessus.

Le club délégataire pourra partager les contenus publiés sur ses propres réseaux sociaux, mais ne pourra pas créer de comptes dédiés relatif à l'épreuve.

I.G.4. Reportage photo

La FFVoile se chargera de trouver un prestataire pour réaliser les reportages photos de l'événement. Dans le cas où cette mise à disposition ne pourrait être possible et afin d'assurer les meilleures retombées possibles autour de l'événement, le club délégataire s'assurera des services d'une personne en charge de prendre les photos.

Dans la mesure du possible, le prestataire viendra avec un semi-rigide afin d'être autonome. Si ce dernier n'a pas de moyens nautiques, le club organisateur devra mettre à sa disposition un bateau et un pilote.

Le photographe sera en charge de couvrir l'événement à terre comme en mer. Les photos devront mettre en avant la pratique sportive, les moments festifs, les moments officiels (ouverture, remise des prix...) tout en mettant en avant les différents partenaires de la Fédération ainsi que ceux de l'événement.

Les photos devront être mises en ligne quotidiennement sur le site internet de l'épreuve et elles seront partagées sur les réseaux sociaux de la FFVoile.

Toutes les photos devront être remises en haute définition à la Fédération à la fin de l'épreuve. Toutes les photos devront être libres de droit pour la FFVoile pour toutes utilisations, ainsi que pour les partenaires de l'événement, le club organisateur et la presse.

Son hébergement et ses repas seront à la charge de l'organisateur.

I.G.5. Attachée presse :

L'attachée de presse de la FFVoile sera en charge d'alerter les médias locaux de l'existence de l'épreuve. Elle sollicitera ces derniers ainsi que la presse spécialisée pour qu'ils relaient les temps forts de l'événement. Elle assurera une veille des parutions et se chargera également du bilan des retombées presse.

Elle réalisera notamment le dossier de presse de l'épreuve, les communiqués de presse en amont, les relances des médias et le partage sur l'ensemble de la presse régionale les noms et références des champions de France.

Elle pourra se déplacer sur l'épreuve.

L'organisateur pourra bien entendu partager ses bons contacts presse locale à l'attachée de presse afin que l'information soit diffusée le plus largement possible sur le territoire.

Pendant l'épreuve une personne désignée par la FFVoile, sera en charge d'éditer quotidiennement un compte rendu des journées de compétitions. Ces comptes rendus seront publiés sur le site internet de l'épreuve, mais également à une liste de médias locaux établis en amont en bonne collaboration entre l'attachée presse de la FFVoile et l'organisateur.

I.G.6. Reportage Vidéo :

La FFVoile se chargera de trouver un prestataire pour réaliser les reportages vidéo de l'événement. Ce dernier sera chargé de monter des sujets autour de la compétition, de l'organisateur, des compétiteurs, des formats de compétition et bien entendu des résultats.

Ces montages seront diffusés notamment sur les réseaux sociaux et le site internet de l'épreuve. Les montages correspondront au cahier des charges fourni par la FFVoile au prestataire. Ce cahier des charges comprend notamment l'apparition des logos des partenaires officiels et partenaires majeurs de l'épreuve.

L'organisateur en amont de l'événement pourra transmettre aux équipes de la FFVoile des idées de thématiques pouvant être abordées ou soulignées dans les montages vidéo.

Dans la mesure du possible, le prestataire viendra avec un semi-rigide afin d'être autonome. Si ce dernier n'a pas de moyens nautiques, le club organisateur devra mettre à sa disposition un bateau et un pilote.

Les frais d'hébergement et les repas d'un maximum de deux personnes ainsi que le carburant du semi-rigide seront à la charge de l'organisateur.

I.G.7. Sonorisation / Animateurs :

L'organisateur doit s'assurer de la bonne sonorisation du site ainsi que de la présence d'un animateur pour faire vivre l'événement.

Le choix de l'animateur doit se faire en concertation avec la FFVoile.

I.H. Réseaux / Informatique / Résultats

I.H.1. Service informatique

Installation d'un réseau interne.

L'organisateur doit s'assurer de la mise en place d'un réseau local entre les différents services (Confirmation d'inscriptions, PC Course, Secrétariat Jury, Commissariat général, PC Presse, Duplication, Résultats) permettant le partage d'information et de ressources. Il devra notamment permettre la consultation par l'ensemble des équipes de fichiers stockés sur des répertoires partagés d'un serveur (NAS), la mise à disposition d'imprimantes, et un accès internet commun (de type ADSL pro).

Matériel nécessaire : Modem ADSL, routeur, switches, NAS, imprimantes (ou photocopieurs) réseaux, câbles réseaux (toutes longueurs), ...

Tâches à réaliser : Paramétrage de la liaison internet, déploiement et paramétrages de tous les équipements et des postes clients pour rejoindre ce réseau et bénéficier des différents services (internet, messagerie, imprimantes réseaux, lecteurs réseaux, etc...).

- **WIFI** : Pour plus de souplesse pour les utilisateurs, un réseau WIFI sécurisé devra être créé.
Matériel nécessaire : Points d'accès WIFI
Tâches à réaliser : intégration réseau local, création SSID, paramétrage sécurité, ...
- **Ponts WIFI** : Selon la topologie des lieux, des liaisons hertziennes devront être envisagées pour relier les sites distants.
Matériel nécessaire : Ponts Wifi
Tâches à réaliser : intégration réseau local, création bridge, paramétrage sécurité, ...
- **4G** : Pour des sites très éloignés ou isolés, des liaisons 4G devront être envisagées si la couverture réseau mobile le permet.
Matériel nécessaire : Clefs 4G.
Tâches à réaliser : paramétrage sur poste client, création d'une liaison VPN ou autre accès aux ressources.
- **FREG** : Selon l'ampleur de l'évènement une installation multipostes de FREG sera souhaitable afin de mettre à disposition plusieurs postes de saisie, les données utiles seront alors stockées sur le serveur NAS, l'ensemble des postes devra être relié au réseau filaire.
Matériel nécessaire : Switch & câbles réseaux, ordinateur éventuel à disposition.
Tâches à réaliser : mise en réseau, création lecteurs réseaux, paramétrage FREG pour liaison aux fichiers partagés (cf. support FREG).
- **PC Presse** : Les services de presse ont des besoins différents des utilisateurs « classiques » car en plus des besoins courants d'accès à internet, email, etc. ils transmettent des media (photos, vidéos, ...) vers l'extérieur de l'organisation. Une connexion avec un bon débit en envoi (upload) est nécessaire, dispositif qui n'est pas proposé dans les offres ADSL. Selon l'ampleur de l'évènement, il sera nécessaire de souscrire à une offre internet supplémentaire de type SDSL ou Fibre symétrique qui leur sera dédiée.

Mise à disposition d'un réseau invité

L'organisateur doit proposer aux coureurs un réseau WIFI leur permettant d'accéder à internet et à leurs services de messagerie. Il sera, a minima, supporté par une offre Haut Débit d'un fournisseur d'accès internet au choix. Ce réseau devra être distinct du réseau organisateur afin de ne pas dégrader le service réservé aux organisateurs de l'épreuve.

Il est conseillé de prévoir du matériel qualifié de « professionnel » qui permettra d'accepter un nombre conséquent de clients simultanés, en adéquation avec le nombre de participants à l'évènement.

Il est déconseillé de laisser ce WIFI ouvert afin de ne pas le saturer de connexions de visiteurs indésirables.

Cette solution Wifi devra être conforme à la législation en vigueur.

Matériel nécessaire : Modem, routeur, points d'accès, firewall avec fonctionnalité de logs, ...

Tâches à réaliser : Déploiement et paramétrage d'un modem/routeur, d'un firewall et de points d'accès WIFI

- **ADSL multiples** : En cas de forte popularité de l'évènement, une connexion ADSL pourrait ne pas suffire à satisfaire l'ensemble des clients. Il sera donc possible de souscrire à de multiples offres internet et de répartir l'utilisation des réseaux sur l'ensemble des clients
Matériel nécessaire : Modems, routeur supportant le multi-wan
Tâches à réaliser : Paramétrage des différents accès internet, déploiement et paramétrage du routeur en

mode multi-wan.

Pour le bon déroulement de l'informatique durant le championnat, il est demandé à l'organisateur **de mettre en place et d'assurer à minima** les postes mentionnés ci-dessus :

- Installation d'un réseau interne
- FREG
- Réseau Invité.

La présence ou la possibilité de joindre de façon permanente une personne qualifiée tout au long de l'épreuve est conseillée. Elle devra pouvoir intervenir à tout moment sur l'installation en cas de problème.

I.H.2. Etablissement des résultats

Par l'utilisation de FREG

Pour chaque catégorie de classement et par course, l'ordre d'arrivée sera établi ainsi que les classements généraux avant et après décisions du jury,

La mise à jour des résultats sur le site fédéral se fera quotidiennement.

La transmission des fichiers export du classement général devra être réalisée via Freg, dès la fin du Championnat (dernier jour) pour alimenter le classement national des coureurs et le classement du Championnat de France des clubs après validation par les Présidents des Comités de Course et du Jury. Les fichiers WZD devront être remis à la FFVoile et uniquement à la FFVoile.

I.H.3. Autres renseignements

L'organisateur établit à partir des données exportées de FREG les statistiques propres à l'épreuve :

- Ventilation des bateaux et des coureurs par catégorie de classement et par ligue.
- Il fournit au PC Presse le résultat de chaque équipage par ligue.
- Il établit un document de présentation pour la lecture du palmarès.

Ces opérations supposent une bonne maîtrise d'Accès et d'Excel (tableau croisé dynamique).

I.H.4. Transmission des résultats

L'intégralité des résultats est publiée sur le site de la FFVoile dès la fin du Championnat.

II. PARTIE 2 – ESPOIRS ET PRATIQUE WIND FOIL KITE FOIL

II.A. L'EPREUVE

II.A.1. Le titre

CHAMPIONNAT DE FRANCE DE VOILE ESPOIRS KITE FOIL – WIND FOIL
CHAMPIONNAT DE FRANCE DE VOILE DE PRATIQUE KITE FOIL F 41 et OPEN

II.A.2. L'autorité organisatrice

L'autorité organisatrice est le CN Alpin représenté par son Président GLEVAR Christian
Le Championnat de France de Voile Espoirs et de pratique Kite Foil – Wind Foil se déroulera à Embrun sur le lac de Serre-Ponçon

II.A.3. La date

Du 20 au 26 août 2022

II.A.4. Le déroulement

- 2 jours d'inscription
- 5 jours de compétition

II.A.5. Les coureurs admis à participer

Pour les Espoirs, voir le règlement des championnats de France voile Minimes et Espoirs :
https://www.ffvoile.fr/ffv/web/ffvoile/documents/Rglmt_CFJ_2022.pdf

II.A.6. Séries et coureurs admis à courir

	Titres	Age	Minima
Cf. AC	Wind Foil Espoirs Fille	14 / 16	10
Cf. AC	Wind Foil Espoirs Fille	17 / 18	10
Cf. AC	Wind Foil Espoirs Garçon	14 / 16	15
Cf. AC	Wind Foil Espoirs Garçon	17 / 18	15
Cf. AC	Kite Foil Minimes F31 Fille	12 / 14	6
Cf. AC	Kite Foil Minimes F31 Garçon	12 / 14	6
Cf. AC	Open Foil Espoirs Fille	15 / 18	6
Cf. AC	Open Foil Espoirs Garçon	15 / 18	12
Cf. AC	Pratique Kite Foil F41 Femmes 4 ailes à boudin / 1 planches	A partir de 14 ans/moins de 35 ans	6
Cf. AC	Pratique Kite Foil F41 Hommes 4 ailes à boudin / 1 planches	A partir de 14 ans/moins de 35 ans	12
Cf. AC	Pratique Kite Foil F41 Femmes Master 4 ailes à boudin / 1 planches	35 ans et plus	6
Cf. AC	Pratique Kite Foil F41 Hommes Master 4 ailes à boudin / 1 planches	35 ans et plus	12
Cf. AC	Pratique Kite Foil Open Femmes	Plus de 18 ans / moins de 35 ans	6

Cf. AC	Pratique Kite Foil Open Hommes	Plus de 18 ans / moins de 35 ans	12
Cf. AC	Pratique Kite Foil Open Femmes Master	35 ans et plus	6
Cf. AC	Pratique Kite Foil Open Hommes Master	35 ans et plus	12

Âge dans l'année du Championnat : Pour chaque titre, l'âge de référence est celui du compétiteur au 31 décembre de l'année civile en cours.

II.A.7. Les modalités de participation

Pour les Espoirs Wind Foil : sélections, voir le règlement des Championnats de France de Voile Minimes et Espoirs https://www.ffvoile.fr/ffv/web/ffvoile/documents/Rglmt_CFJ_2022.pdf

II.A.8. Les frais d'inscription

Le montant des frais d'inscription pour les Minimes, Espoirs et Kiteboard est fixé à 80 €. En cas d'inscription tardive, le montant des frais d'inscription est porté à 110 €.

Pour le CF de Pratique Kite Foil le montant des frais d'inscription est fixé à 60€. En cas d'inscription tardive, le montant des frais d'inscription est porté à 80€.

II.A.9. Les titres décernés

Les titres sont décernés sur le Championnat de France Espoirs sous réserve que les minimas soient atteints Cf. règlement : https://www.ffvoile.fr/ffv/web/ffvoile/documents/Rglmt_CF_Jeunes_2022.pdf

Et du règlement CF Kite de Pratique.

	L'ensemble des Titres	Minima
Cf. AC	Wind Foil Espoirs Fille	10
Cf. AC	Wind Foil Espoirs Fille	10
Cf. AC	Wind Foil Espoirs Garçon	15
Cf. AC	Wind Foil Espoirs Garçon	15
Cf. AC	Kite Foil Minimes F31 Fille	6
Cf. AC	Kite Foil Minimes F31 Garçon	12
Cf. AC	Open Foil Espoirs Fille	6
Cf. AC	Open Foil Espoirs Garçon	12
Cf. AC	Kite Foil F41 Femmes	6
Cf. AC	Kite Foil F41 Hommes	12
Cf. AC	Kite Foil F41 Femmes Master	6
Cf. AC	Kite Foil F41 Hommes Master	12
Cf. AC	Kite Foil Open Femmes	6
Cf. AC	Kite Foil Open Hommes	12
Cf. AC	Kite Foil Open Femmes Master	6
Cf. AC	Kite Foil Open Hommes Master	12

II.A.10. Les médailles

Pour les titres décernés, les trois premiers compétiteurs recevront respectivement une médaille d'Or, d'Argent et de Bronze, fournie par la FFVoile.

II.A.11. Zones de course

Selon le nombre de participants dans chacune des classes admises à participer, le nombre de zones de course, ainsi que la répartition des classes sur celles-ci, seront établies en accord avec la FFVoile.

II.A.12. Effectif (Prévision)

Les prévisions concernant la fréquentation de l'épreuve sont effectuées en tenant compte de la fréquentation de l'édition précédente ; Les invitations FFVoile réguleront le dispositif de fréquentation en fonction de la dynamique sportive des ligues dans l'année du championnat.

Chiffres donnés à titre indicatif :

Zones de course	Classes ou séries	Nombre	
		Flotteur	Coueurs
Wind Foil	Filles	120	120
	Garçons	120	120
Kite Foil	Filles	20	20
	Garçons	25	25
Kite Foil Open F 41	Femme	20	20
	Homme	25	25

II.A.13. Participation de coureurs étrangers

Les coureurs étrangers sont admis à participer aux Championnats de France de Voile Seniors Kite Foil Voir les modalités de participation ci-dessus I.F.6.

II.A.14. Parcours

Le(s) format(s) des parcours seront déterminés par la FFVoile et précisés dans les Instructions de Courses.

III. FICHES TECHNIQUES

III.A. LES RESSOURCES HUMAINES

Par délégation, la FFVoile nomme un organisateur pour assurer l'organisation de la manifestation sportive qui permettra la délivrance des titres de « champions et championnes de France » des supports concernés sur l'année en cours. L'organisateur a la responsabilité du bon déroulement de l'épreuve et du respect du cahier des charges de la FFVoile.

La FFVoile nomme un délégué fédéral qui est le représentant de la FFVoile pendant tout le déroulement de l'épreuve ainsi qu'un délégué technique qui a la charge de veiller au respect du cahier des charges de l'épreuve. Le délégué fédéral et le délégué technique aident également à la bonne collaboration entre les différents acteurs de l'organisation des championnats de France.

III.A.1. Organisation de l'épreuve

L'organisateur et la FFVoile identifient les différents acteurs qui sont en charge de la coordination et de la mise en œuvre du championnat à savoir : le Comité d'Organisation

III.A.1.a. Le commissaire terrestre

Le Commissaire Terrestre assure la coordination des tâches suivantes :

- Communication et relation avec la presse,
- Site internet, vidéo, sonorisation du site,
- Marquage du site, fléchage urbain,
- Inscriptions,
- Distribution des tenues aux coureurs, aux arbitres et aux volontaires,
- Résultats, informatique, duplication et affichage,
- Accueil et renseignements, distribution des repas,
- Infirmerie et/ou poste de secours,

III.A.1.b. Le commissaire nautique

Le Commissaire Nautique assure la coordination des tâches suivantes :

- Coordination de la surveillance et la gestion des accidents survenus en mer ainsi que les urgences médicales, en liaison avec le PC Course et le leader sécurité de l'épreuve
- Coordination des volontaires en mer,
- Gestion des flottes collectives (accueil, montage, entretien) avec les fournisseurs
- Distribution et entretien du matériel,
- Distribution du carburant,
- Distribution des VHF, GPS, téléphones embarqués.

III.A.1.c. Le responsable du PC Course

Le PC Course est chargé :

- De la communication entre les zones de course en mer et le comité d'organisation, les émargements, les résultats et le jury à terre,
- De la régulation entre les différentes zones de course,
- De la Pavillonnerie à terre

III.A.2. Organisation de la partie nautique

La compétition est orchestrée par le directeur de course et le chef juge qui sont nommés par la Commission Centrale d'Arbitrage de la FFVoile.

III.A.2.a. Le Directeur de course

Le directeur de course a la responsabilité du déroulement de la compétition et de la mise en œuvre des « heat ». Il coordonne l'équipe nautique qui l'accompagne dans la mise en œuvre de l'épreuve. Il est le garant de la conformité des résultats qui remontent à la FFVoile.

III.A.3. Détail du Personnel de la manifestation

		FFVOILE	OPERATEUR
L'Organisateur il est le manager général de la manifestation	Nommé après validation du délégué technique fédéral par :		oui
	Déplacement pris en charge par :		oui
	Hébergement et restauration pris en charge par :		oui
	Si Indemnités prise en charge par :		Oui
Directeur de course il a la responsabilité : <ul style="list-style-type: none"> • du choix du spot du jour, • du choix des Heats et de leur durée. Il est en liaison radio avec son équipe. 	Nommé	CCA	
	Déplacement pris en charge par :	CCA*	oui
	Hébergement et restauration pris en charge par :	CCA*	oui
	Si indemnités** prise en charge par :		Oui
Equipages des bateaux sécurités	Nommé par :		oui

Sécurité nautique (3 personnes) : Les trois personnes qui composent cette équipe ont en charge la sécurité nautique des heats et des entraînements. Ils possèdent le PSC1 (Prévention au Secours Civique de niveau 1) ou tout titre équivalent (AFPS), le permis bateau, et disposent de trois bateaux sécurité dont 1 jet au minimum. Ils sont en liaison radio constante avec le directeur de course.	Déplacement pris en charge par :		oui
	Hébergement et restauration pris en charge par :		oui
	Si indemnité prise en charge par :		oui
Pavillonnerie et Chronomètre (2 personnes); Ils travaillent sous la responsabilité du directeur de course. Ils assurent le timing et la pavillonnerie des différentes périodes des heats (signaux sonores et pavillons de couleur).	Nommé par :		oui
	Déplacement pris en charge par :		oui
	Hébergement et restauration pris en charge par :		oui
	Si indemnité prise en charge par :		oui
Commentateur compétition - animateur il commente les courses, il est animateur durant les diverses manifestations organisées pendant la compétition.	Nommé par :		oui
	Déplacement pris en charge par :		oui
	Hébergement et restauration pris en charge par :		oui
	Si indemnité prise en charge par :		oui
Secouristes et/ou service de secours ils sont présents sur les sites des courses. Ils sont équipés d'une ambulance (pour évacuation si nécessaire).	Nommé par :		oui
	Déplacement pris en charge par :		oui
	Hébergement et restauration pris en charge par :		oui
	Si indemnité prise en charge par :		oui

Beach Marshall Il travaille sous la responsabilité du directeur de course. Il gère les concurrents à terre. Il est aidé par des bénévoles compétents. Il est en liaison radio constante avec le directeur de course et le speaker.	Nommé par :		oui
	Déplacement pris en charge par :		oui
	Hébergement et restauration pris en charge par :		oui
	Si indemnités prise en charge par :		
Secrétaires de course Secrétariat de course (2 personnes) : ils travaillent sous la responsabilité du directeur de course. Ils contrôlent les feuilles de juges et vérifient les résultats. Ils éditent et affichent les résultats des différentes courses. Ils assistent le directeur de course	Nommé par :		oui
	Déplacement pris en charge par :		oui
	Hébergement et restauration pris en charge par :		oui
	Indemnités pris en charge par :		
Autres personnels ils participent à l'ensemble des tâches auprès des différents responsables. Certains d'entre eux ont soit une expérience dans l'activité soit une formation pour assister au décollage et à l'atterrissage des ailes des concurrents.	Nommé par :		oui
	Déplacement pris en charge par :		oui
	Hébergement et restauration pris en charge par :		oui
	Si indemnités prise en charge par :		

*Les frais des arbitres sont pris en charge par la CCA à concurrence des plafonds appliqués sur l'épreuve

**Toutes les indemnités des arbitres sont soumises à convention d'arbitrage avec la FFVoile

III.B. LES EQUIPEMENTS TERRESTRES

III.B.1. Local organisation générale

Ce local sera suffisamment vaste pour accueillir en permanence durant le championnat les membres du comité d'organisation. Son accès sera réservé exclusivement au Comité d'organisation. Il sera équipé de téléphone, connexion Internet, VHF

III.B.2. Secrétariat général

Ce local sera contigu au précédent et bénéficiera d'un accès réservé.

III.B.3. Accueil et renseignements

Ce local, à destination de tous, devrait être un point de passage obligé où coureurs et public trouveront l'essentiel des renseignements sur la ville d'accueil (tourisme, numéro de téléphone des services d'urgence, etc...), sur le site, sur le déroulement du championnat.

III.B.4. PC Presse

Le PC presse sera équipé :

D'une connexion internet haut débit (ADSL pour particulier) et une liaison au réseau du PC Informatique pourra être envisageable pour partage de document et impression automatique des résultats. (cf. II.B.1.f)

- d'une imprimante
- De tables et de chaises permettant l'accueil des journalistes.
- D'un hub/switch (16 ports) et des câbles réseaux (16 aussi de longueurs variables selon installation 5m conseillée) pour connecter les ordinateurs portables

III.B.5. Local de rangement du matériel technique

C'est le lieu qui accueille le matériel et l'équipe technique de l'organisation, il devra :

- être équipé d'un coin vestiaire,
- être suffisamment sûr pour y stocker tout le matériel technique servant sur l'eau : bouées, mouillages ...
- être équipé d'au moins 1 prise électrique et d'un loc multiprise pour la mise en charge des V.H.F.

III.B.6. Zone d'affichage d'informations à destination des concurrents, des officiels et de la presse

Affichage d'informations à destination des concurrents, des officiels et de la presse.

Le tableau officiel permettant un affichage destiné aux concurrents, aux officiels et à la presse est placé près de la tour des juges.

III.B.7. Annonce des groupes (Wind Foil et Kite Foil) aux concurrents

Un espace destiné à l'affichage des informations officielles doit être attenant à l'enceinte de jugement. Il doit être dans la zone accessible aux concurrents.

Il doit comporter un support pour afficher (feuilles déjà imprimées) et marquer les informations officielles (tableau + panneau véléda), et un support pour positionner le tableau des heats.

Le support des pavillons de heats doit être attenant à l'enceinte de jugement. Il est composé d'un mât de pavillons en T pouvant supporter 6 pavillons.

III.B.8. Zone de Repos et Restauration

En fonction de la configuration du site de la manifestation, lorsque la possibilité de se restaurer n'est pas offerte dans un environnement proche, l'organisation d'un bar-restaurant est souhaitée. Le panier repas du midi pour les concurrents est obligatoire, il faut prévoir de l'eau à leur disposition pour le midi et pour les

temps de compétition

III.B.9. Abris pour les concurrents

Sur chaque spot de la compétition, il est souhaitable de prévoir une possibilité d'abri pour les concurrents en attente de leurs courses.

III.B.9.a. Zone réservée au public

Le public doit disposer d'une zone accessible proche du déroulement des courses.

Cette zone sera délimitée et ne devra pas présenter de danger ni pour le public, ni pour les concurrents. Son positionnement, son dimensionnement et son organisation doivent être décidés par le comité d'organisation.

III.B.10. Parking véhicules

Les participants doivent disposer d'un parking réservé pour leurs véhicules à proximité immédiate de la zone de décollage.

III.B.11. Sonorisation

Le directeur de course et le chef juge doivent pouvoir communiquer avec le speaker.

III.B.12. Matériel à la disposition des juges

- Des tables et des chaises doivent être mises à la disposition des juges.
- Des rafraîchissements, ou boissons chaudes selon la saison, doivent être mises à leur disposition.

III.B.13. Zone d'entraînement

Aussi vaste que possible, la zone d'entraînement doit permettre d'accueillir au moins 32 concurrents en simultané. Elle doit être balisée par des bouées, de façon à être clairement identifiable par les concurrents et les juges.

Cette zone ne peut en aucun cas être contiguë à une zone de baignade (zone tampon légale).

Cette zone doit être facilement accessible depuis la zone technique à terre ou la zone de compétition.

Seuls les concurrents inscrits à la compétition sont autorisés à y naviguer. En fonction des conditions météo, le directeur de course peut être amené à limiter l'accès à un nombre limité de concurrents en fonction des priorités de la compétition qui se déroule.

III.B.14. Aire d'attente

En attente de leur heats, les concurrents disposent d'une enceinte leur permettant

- de préparer leurs ailes,
- de décoller et de faire atterrir leurs ailes,
- d'y stocker l'ensemble de leur matériel,
- d'accéder facilement à la zone de pratique.

Ce vaste espace technique doit permettre un accès facile aux zones d'entraînement et de compétition.

Cette enceinte est préparée et délimitée clairement.

L'accès au public y est strictement interdit. La limitation d'accès au public doit être physiquement assurée avec des éléments qui ne devront pas mettre en danger les concurrents ni être potentiellement agressifs pour les ailes.

Des personnels expérimentés mis à la disposition par l'organisation aideront au décollage, à l'atterrissage et à la sécurisation des ailes de traction des concurrents.

Sa dimension est dépendante de la place disponible sur le spot mais doit pouvoir accueillir 88 concurrents en simultané. Son positionnement, son dimensionnement et son organisation doivent être décidés en concertation avec le directeur de course.

III.B.15. Autres Equipements obligatoires

	Quantité	FFVOILE	OPERATEUR
Fiches chronologiques des Heats		Modèle	Impression
Sonorisation - Animation sono mobile avec possibilité de connecter un ordinateur, micro avec fil + 1 micro HF, VHF pour être en lien avec les secrétaires de course, le Beach Marshall et le directeur de course.			oui
Supports pour drapeaux (selon signalétique des partenaires, F.F.VOILE)		oui	
Lycras Jeux de lycras aux couleurs de la compétition et des partenaires pour les heats.	Jeux de lycras aux couleurs de la compétition et des partenaires pour les heats.	oui	

III.B.16. Les fluides

III.B.16.a. Carburant

Objet : Etre en mesure d'approvisionner en carburant les bateaux de l'organisation à leur départ et en cours de jour- née si nécessaire.

Le poste carburant peut revenir excessivement cher. Il convient que ce poste soit géré avec la plus grande rigueur, en manquer en cours de journée serait préjudiciable à l'organisation des courses et de la surveillance.

III.B.16.a.1. Accréditation des bateaux de l'organisation, Comité, Jury, Jauge et surveillance

Préalablement à toute délivrance de carburant les bateaux doivent impérativement être identifiés et figurer sur une liste établie par le commissaire nautique quel que soit le type de carburant utilisé (super, mélange, gasoil),

une fiche d'identification sera établie par bateau (modèle joint) et une plaquette d'identification sera délivrée et fixée obligatoirement à la nourrice portable (deux nourrices maximums par bateau). En cas de nourrice fixe, l'organisateur fournira un jerrycan identifié qui servira à faire le plein.

Il ne sera pas fourni de carburant à un bateau non accrédité, ou dans des nourrices non identifiées par l'organisateur.

III.B.16.a.2. Plaquettes d'identification

Ecrite avec une encre indélébile (une couleur par an) les plaquettes (une par bateau ou par nourrice, maximum deux nourrices), devront porter le numéro d'identification et la lettre «E» pour «Essence» ou «GO» pour «Gasoil».

III.B.16.a.3. Approvisionnement en carburant

Le commissaire nautique est responsable de l'approvisionnement en carburant. Il devra établir une fiche à destination des patrons de bateaux indiquant le lieu et les heures permettant d'effectuer les pleins.

Les fiches d'identification pour chaque bateau et chaque zone de course devront comporter les mentions suivantes :

- La qualité du carburant délivré,
- La quantité délivrée,
- La somme correspondante.

III.B.16.a.4. Vérification

Pour chacun des bateaux, une récapitulation sera effectuée tous les jours et permettra d'assurer un suivi de la consommation. Ceci permettra, le cas échéant (en cas de petit temps par exemple) de s'interroger sur les missions d'un bateau présentant une forte consommation.
Evaluer quotidiennement la consommation totale.

.....
Nom : Prénom :

Qualité :

Représentant la structure :

Fait à : Le :

Signature :

FFVOILE